



Document déposé le

03 JUIN 2026

Sous-Président de Montluçon

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL PAYS DE LA VALLEE DE MONTLUÇON ET DU CHER

CONSEIL SYNDICAL DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le mardi trente juin 2026 à 18h30, les membres du Conseil Syndical du PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, légalement convoqué le vendredi 19 juin 2026 se sont rassemblés à la Ferme des Ilets, Espace Boris Vian à Montluçon.

Sous la présidence de M. Samir TRIKI, Président

Présents : Monsieur Stéphane ABRANOWITCH, Monsieur Sylvain BOURDIER, Monsieur Jean-Elie CHABROL, Monsieur Daniel COLLINET, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Michel DESCLOUX, Monsieur Quentin DRENEUC, Madame Michèle DUFFAULT, Monsieur Bruno GUINARD, Monsieur Jérôme JOMIER, Monsieur Christophe LECLERC, Monsieur Didier LINDRON, Monsieur Bernard MOLLO, Monsieur Jérôme PERNELLE, Madame PORTE BASTIEN Stéphanie, Monsieur Laurent RAYON, Monsieur Claude RIBOULET, Monsieur Thierry VERGE.

Excusé(s) : Monsieur Fernando AZEVEDO, Madame Isabelle BIDET, Monsieur Pierre-Henri BONHOMME, Madame Marie CARRE, Madame Laurence CHICOIS, Madame Philippe GLOMOT, Madame Magalie JARRAUD, Monsieur Francis LEBAS, Monsieur Romain LEFEBVRE, Madame Pascale LESCURE, Monsieur Pascal MARTINEAU, Monsieur Stéphane MITATY, Monsieur Thierry PENTIER, Monsieur Philippe PERCHE, Madame Annie PETITPEZ, Monsieur Bernard POZZOLI, Monsieur Éric TOURAUD.

**CONVENTION DE COOPÉRATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION
TERRITORIALE D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (CTEAC) DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE TRONÇAIS**

Monsieur Samir TRIKI Président

Le Conseil syndical du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher,

Vu les dispositions applicables aux PETR prévues aux articles L.5741-1 et suivants du CGCT ;

Vu les statuts du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher ;

Vu la délibération n°24.17 du Conseil Syndical du 04 juin 2024 approuvant le projet de CTEAC porté par la Communauté de communes du Pays de Tronçais ;

Vu la délibération n°25.11 du Conseil Syndical du 27 mai 2025 approuvant l'entrée dans une démarche « Vers un projet Culturel de Territoire » ;

Vu la délibération n°26.06 du Conseil Syndical du 03 mars 2026 approuvant la convention « Vers un projet Culturel de Territoire » ;

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical d'approuver la convention de coopération pour la mise en œuvre de la Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) de la communauté de communes du Pays de Tronçais par l'accompagnement en ingénierie culturelle du Pays de Tronçais par le PETR.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- ✓ approuve le projet de convention de coopération pour la mise en œuvre de la Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) de la communauté de communes du Pays de Tronçais ;
- ✓ autorise Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des démarches administratives afférentes à l'opération.

Titulaires en exercice : 36

Pour : 29

Présents : 29

Contre : 0

Votants : 29

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil syndical,



Samir TRIKI